

Points de Travail 101 : Rappel des normes du GC pour les espaces de travail modernes et traditionnels

Le document suivant donne un aperçu général des termes et concepts utilisés dans les [Normes d'aménagement des locaux du gouvernement du Canada](#) et le [Guide de conception du milieu de travail GC](#). Il vise à aider les clients et les équipes de projet à mieux comprendre comment la capacité des espaces de travail est évaluée, en particulier lorsqu'il s'agit de faire la distinction entre les environnements de bureau modernisés et traditionnels, et à clarifier le concept de « *point de travail* ».

Qu'est-ce qu'un point de travail ?

Dans les lieux de travail traditionnels, le terme « *point de travail* » désigne souvent un bureau ou un poste de travail. Cependant, à mesure que le lieu de travail hybride évolue, la diversité des environnements de travail se diversifie également.

Un point de travail désigne tout environnement au sein du lieu de travail où un travail peut être effectué.

Il est défini par l'activité pour laquelle il est destiné, sa durée d'utilisation, son niveau d'intimité visuelle et acoustique, son degré d'adaptabilité par l'utilisateur et la technologie disponible. Les points de travail peuvent être conçus pour des individus ou pour des groupes, et sont classés en fonction de leur caractère formel, de leur durée d'utilisation et de leur fonction.

Important : pour les définitions complètes et les distinctions entre un poste de travail et un siège, veuillez-vous reporter à la section 3.5 du [Guide de conception du milieu de travail GC](#).

Catégories principales de point de travail

Dans le cadre du milieu de travail GC les points de travail sont classés en plusieurs types. Les trois types les plus pertinents pour les clients et les équipes de projet sont les suivants :

1. **Points de travail individuels principaux :** conçus pour une utilisation à moyen ou long terme avec une posture formelle (par exemple, poste de travail ou bureau). Ils offrent une intimité visuelle et acoustique, une adaptabilité ergonomique et sont généralement équipés de technologies. Ils favorisent le travail individuel et concentré.
2. **Points de travail individuels secondaires :** adaptés à une utilisation à court ou moyen terme avec une posture informelle (par exemple, poste de travail temporaire ou cabine téléphonique), souvent avec moins de possibilités de réglage par l'utilisateur ou de technologies intégrées. Ils favorisent les tâches individuelles improvisées à l'aide d'un ordinateur portable ou d'un autre appareil mobile.
3. **Points de travail collaboratifs :** conçus pour l'interaction en groupe, ils peuvent être ouverts, semi-fermés ou fermés. Ils favorisent toute une série d'activités collaboratives, des discussions courtes aux réunions plus longues, avec différents niveaux d'intimité et de technologie.

Dans la plupart des lieux de travail traditionnels, les clients ne trouveront que des **points de travail individuels principaux**, tels que des bureaux et des postes de travail standard. Les points de travail

individuels secondaires ne se trouvent généralement que dans les environnements modernisés ou hybrides.

Informations supplémentaires : pour connaître tous les types de points de travail, y compris les images, les catégories d'espaces de soutien, les configurations détaillées et les spécifications techniques, veuillez consulter : [Guide de Références Techniques du milieu de travail GC](#) et la section 3.5 du [Guide de conception du milieu de travail GC](#). Ces références sont essentielles pour évaluer avec précision la capacité de l'espace de travail et garantir la conformité avec les pratiques actuelles en matière de planification des locaux.

INDIVIDUEL PRIMAIRES INDIVIDUEL SECONDAIRES COLLABORATIF

